

Pour la sauvegarde du patrimoine bâti de Gentilly :
Croisement rue d'Arcueil-rue Fraysse, quartier Val-de-Bièvre.

N'effaçons pas notre histoire !

L'Annexe 5 sur Plan Local d'Urbanisme de Gentilly liste cinq éléments de patrimoine remarquable de la Ville. Il stipule également une étude communale répertoriant d'autres éléments de patrimoine à protéger ou valoriser et invite des pétitionnaires à se rapprocher des services de la Ville pour enrichir la liste.

Le patrimoine remarquable de notre Ville ne se limite bien évidemment pas à cinq éléments dont ses deux églises et deux regards sur l'Aqueduc de Rungis (quatre éléments classés monuments historiques auxquels s'ajoute la gare RER dont le classement était à l'étude au moment de l'élaboration du PLU).

Les signataires de cette lettre pétitionnent pour que deux bâtiments remarquables dans le quartier du Val-de-Bièvre fassent de toute urgence l'objet d'une protection et d'une valorisation par la Ville de Gentilly.

Les deux bâtiments en question se font face de part et d'autre de la rue Fraysse à l'angle avec la rue d'Arcueil.



-L'ancien bar restaurant le Gaulois, au coin du 41 rue d'Arcueil et du 2 à 4 rue Fraysse, fut un lieu de convivialité important dans un quartier fortement industrialisé jusque dans les années 70 (industrie chimique notamment, sur le site du Campus Val-de-Bièvre de Sanofi, le long de la Bièvre). Ce bâtiment en briques témoigne d'un passé ouvrier qui marque encore l'âme de notre ville mais dont les traces se font de plus en plus rares.

En face, au 43 rue d'Arcueil, un ancien corps de ferme est un témoin plus rare encore du passé agricole et maraîcher de Gentilly.



Ces deux bâtiments forment un ensemble remarquable. Leurs hauteurs modérées mettent en valeur l'entrée de la rue Fraysse et ses alignements de hauts platanes, et préservent une vue sur l'architecture « bio-climatique » du Campus Val-de-Bièvre (terrasses végétalisées, apports solaires qui seraient en partie perdus avec des constructions hautes situées au Sud du campus) tout en marquant un contraste intéressant entre architecture moderne et ancienne.

Ils sont aujourd'hui menacés du fait des droits à construire importants permis par le PLU qui les rendent très attractifs pour les promoteurs immobiliers. Leur remplacement par des immeubles impersonnels allant jusqu'à 5 étages semblent imminent pour l'un, permis de construire déposé au Service urbanisme pour le 41 rue d'Arcueil (et 2-4 rue Fraysse), en projet pour l'autre.

Nous demandons que la Mairie prennent les mesures nécessaires à la préservation de ce patrimoine, en cherchant à réorienter le projet de construction prévu au 2-4 rue Fraysse et en entrant en discussion avec les propriétaires occupants du 43 rue d'Arcueil afin de garantir en cas de cession de leur bien une solution excluant la destruction. Une préemption par la Ville ne doit pas être écartée.

Sauvegardé ce patrimoine devra aussi être valorisé. La proximité de Sanofi, la desserte en transport en commun (à mi-chemin entre le RER B et la future ligne 14 prolongé, arrêt du bus 57), le caractère apaisé du quartier, seraient par exemple des atouts pour une activité d'hôtellerie-restauration. Plus encore que d'autres quartiers de Gentilly le quartier du Val-de-Bièvre manque d'espaces conviviaux, associatifs et/ou dédiés à l'économie sociale et solidaire. Rénovés ces deux bâtiments pourraient trouver une nouvelle vocation.

Alors qu'ailleurs dans la Ville des Gentilliens se mobilisent pour préserver un patrimoine naturel et un paysage urbain mis en péril (Ilot Paix-Reims), nous pensons qu'il faut aussi sauvegarder dans l'intérêt des Gentilliens d'aujourd'hui et de demain, et plus largement de tous nos concitoyens, le patrimoine bâti de notre Ville : n'effaçons pas notre histoire !

SIGNATAIRES :

NOM / Prénom	Adresse	Email ou n° téléphone

